

# Descriptif de l'évaluation de départ

## Étude de faisabilité de la formation visée

### ***L'évaluation de départ, qu'est-ce que c'est?***

- C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques vont être évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route).
- Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation. Mais cela reste une estimation. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de votre implication, de la régularité de votre travail et de votre rythme d'apprentissage !

### ***Combien de temps dure l'évaluation ?***

- Réalisation du processus d'évaluation: environ 45 minutes
- Discussion sur le résultat obtenu : environ 15 minutes

### ***Comment se déroule l'évaluation ?***

- Nous réalisons l'évaluation par le biais d'un programme informatique : ICI PROFILER de Planète permis.
- Le programme est automatisé.
- Il vous sera demandé de réaliser certains exercices pour mettre en évidence vos capacités dans plusieurs domaines clés de l'apprentissage.

### ***Que vérifie l'évaluation ?***

- Voir notice

### ***Prise en compte du handicap / référent handicap***

- Certains handicaps ne peuvent pas être pris en charge par notre structure.
- En cas de handicap, il est impératif de le signaler afin de vérifier la faisabilité de la formation visée.
- Référent handicap : LE GRATIET Cédric

### ***Mise à disposition du descriptif***

Le procédé d'évaluation et son descriptif sont remis à l'élève à l'inscription.  
Ils sont consultables librement dans le Classeur Client à l'intérieur de l'agence.